



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-dix-septième session

Rome, 10-11 décembre 2002

**RAPPORT DE SITUATION SUR LE REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL ET LE
RÈGLEMENT DES INTÉRÊTS**

1. La présentation de ce document a été modifiée par rapport aux années précédentes afin de donner aux membres du Conseil d'administration des informations concises et à jour sur la situation des arriérés au 30 novembre 2002. Le présent document contient les récapitulatifs suivants:

- Tableau I – Situation des arriérés par région par rapport à l'an dernier
- Tableau II – Emprunteurs ayant des arriérés dépassant 75 jours
- Tableau III – Emprunteurs pour lesquels un plan de règlement des arriérés a été approuvé.

2. En ce qui concerne le tableau III, les administrateurs sont priés de noter que, parmi les emprunteurs ayant convenu de plans de règlement des arriérés, à savoir le Congo, la Guinée-Bissau, et la Sierra Leone, les deux derniers bénéficieront de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés lorsqu'ils seront parvenus au point d'achèvement. Il leur sera aussi accordé un allègement transitoire.

Tableau I

SITUATION DES ARRIÉRÉS PAR RÉGION PAR RAPPORT À L'AN DERNIER au 30 novembre 2002 (en milliers de USD)					
Région	Nombre de prêts	Remboursement du principal	Intérêts et commissions de service	Montant total des arriérés	Pourcentage
Afrique I					
Au 30 novembre 2002	37	23 190	10 732	33 922	50
Au 30 novembre 2001	31	21 039	9 618	30 657	52
Afrique II					
Au 30 novembre 2002	9	2 840	821	3 661	5
Au 30 novembre 2001	6	1 100	300	1 400	2
Asie et Pacifique					
Au 30 novembre 2002	4	626	109	735	1
Au 30 novembre 2001	2	87	28	115	0
Amérique latine et Caraïbes					
Au 30 novembre 2002	2	11 124	5 781	16 905	25
Au 30 novembre 2001	5	10 786	5 142	15 928	27
Proche-Orient et Afrique du Nord					
Au 30 novembre 2002	10	8 998	3 003	12 001	19
Au 30 novembre 2001	13	8 525	2 870	11 396	19
Total pour l'ensemble des régions					
Au 30 novembre 2002	62	46 778	20 446	67 224	100
Au 30 novembre 2001	57	41 537	17 958	59 496	100

Table II

EMPRUNTEURS AYANT DES ARRIÉRÉS DÉPASSANT 75 JOURS (en milliers de USD)				
Emprunteur	Nombre de jours de retard	Principal	Intérêts	Montant total des arriérés
Libéria *	4 876	10 124	5 143	15 267
Cuba *	4 770	11 051	5 758	16 809
Somalie *	4 320	8 428	2 807	11 235
Congo, R.D. du *	3 646	5 775	2 580	8 355
Congo	2 970	2 175	710	2 885
Sierra Leone **	1 576	1 234	605	1 839
Guinée-Bissau **	1 470	1 034	366	1 400
Togo	796	1 342	518	1 860
Îles Salomon	766	168	57	225
République centrafricaine	600	1 165	473	1 638
Zimbabwe	420	2 728	715	3 443
Seychelles	316	68	36	104
Gabon	166	105	92	197
Haïti	120	73	23	96
Soudan	106	570	183	753
Zambie	106	44	56	100
Total		44 084	20 122	66 206

* Au 30 novembre 2002, aucun programme de règlement des arriérés n'avait pu être préparé ou, comme dans le cas de la République démocratique du Congo, parachevé pour ces quatre pays dont les arriérés représentent 76% du total des montants non réglés au FIDA.

** Arriérés qui seront compensés au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette une fois le point d'achèvement atteint.

Tableau III

**EMPRUNTEURS POUR LESQUELS UN PLAN DE RÈGLEMENT DES
ARRIÉRÉS A ÉTÉ APPROUVÉ**

au 30 novembre 2002

Congo	En décembre 2000, le Conseil d'administration a approuvé un plan prévoyant un premier versement de 5 038 814 FRF et le règlement du solde, soit 23 243 858 FRF, en 10 tranches semestrielles de 2 324 386 FRF chacune, à compter du 1 ^{er} septembre 2001. Malheureusement, l'emprunteur n'a pas été en mesure d'effectuer le règlement prévu en septembre, ce qui rend l'accord nul et non avenu.
Guinée-Bissau	En avril 2001, le Conseil d'administration a approuvé un allègement de dette pour ce pays dans le cadre de l'Initiative PPTE. Les arriérés seront officiellement compensés une fois que le pays aura atteint le point d'achèvement. La Guinée-Bissau bénéficiera également d'un allègement transitoire.
Sierra Leone	L'emprunteur se conforme au plan de règlement de sa dette approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2001. En septembre 2002, le Conseil d'administration a approuvé un allègement de dette pour le pays dans le cadre de l'Initiative PPTE. Tous les arriérés seront compensés par le fonds fiduciaire une fois le point d'achèvement atteint. La Sierra Leone bénéficiera également d'un allègement transitoire.